

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE

Bureau Communautaire du 23 juin 2018

<<< [Dossier n° 16.](#) >>>

MOBILITE - TRANSPORTS PUBLICS - RESEAU LIA - GRILLE TARIFAIRE 2018 - ADOPTION.-

M. Daniel FIDELIN, Vice-Président.- La mobilité est un besoin quotidien de nos concitoyens. Grâce à une offre diversifiée, le réseau de transport en commun de la CODAH fonctionne bien : depuis 6 ans et l'ouverture du tramway, la fréquentation du réseau LiA a augmenté de 22 %. Chaque jour, 100 000 voyageurs sont transportés à travers toute l'agglomération. Au cours des prochaines années, cette dynamique doit être confortée pour accompagner le développement économique et urbain de l'agglomération en améliorant l'offre de mobilité.

C'est le sens de la Délégation de Service Public, qui couvre la période 2018-2023, approuvée ici le 16 novembre 2017. Renforcer la qualité du réseau à travers de nouvelles lignes performantes (confort, fréquence, amplitude horaire, régularité et temps de parcours améliorés, affichage dynamique aux arrêts), développer de nouveaux services innovants, parfois inédits en France tels que LiAdeNuit toute l'année ou encore FlexiLiA pour la desserte de la ZIP sont des axes forts de ce contrat.

L'attractivité du réseau de transport en commun est un levier essentiel pour atteindre l'une des finalités du Plan de Déplacements Urbains 2012-2022 : réduire de 10% la part des déplacements en voiture individuelle. Un autre objectif est de disposer d'un parc de véhicules plus écologiques et plus confortables. Au cours des 6 prochaines années, la CODAH va investir 20 millions d'euros pour le renouveler.

Pour accompagner cette ambition, la gamme tarifaire de LiA doit évoluer pour répondre à deux impératifs : un cadre financier équilibré au service de tarifs attractifs et solidaires. Le budget annuel du réseau LiA est de 57,3 M€; les recettes liées à la billetterie représentent 14,5 M€. Le taux de couverture par les recettes est donc de 25% c'est-à-dire que l'usager paye un quart du prix de son transport. Il est proposé de ne pas diminuer ce taux de couverture.

Dans ce cadre financier, les tarifs n'ayant pas augmenté depuis 2016, il convient aujourd'hui d'envisager leur actualisation pour compenser l'inflation qui s'établit à 1.8%. L'évolution des tarifs proposée aujourd'hui vise d'une part à proposer une gamme tarifaire plus simple et plus lisible et d'autre part à accompagner les politiques publiques conduites par la CODAH sur son territoire.

Ainsi, en cohérence avec l'engagement de la CODAH sur le développement de l'enseignement supérieur au sein du Campus Le Havre-Normandie, il est proposé que les étudiants puissent bénéficier d'abonnement mensuel et annuel à un prix en forte baisse par rapport au tarif actuel. Ce nouveau tarif de 240 € annuel valable pour tous les étudiants sera même abaissé à 225 € pour les étudiants boursiers. Ces tarifs seront les moins chers de tous les campus normands.

De même, dès l'origine de la loi SRU, les élus de la CODAH ont souhaité que les publics les plus fragiles bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat et de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUc), puissent bénéficier d'un tarif plus avantageux que les 50% de réduction imposés par la loi. Bien entendu, cette disposition particulière est maintenue et le tarif solidaire offre une réduction de plus de 70 % du plein tarif.

Enfin, dans sa politique constante de promotion des mobilités douces et des déplacements actifs, la CODAH souhaite proposer une offre de promotion de l'usage du vélo au sein de l'ensemble de l'agglomération, en accompagnement du Plan Vélo 2015-2020 qui consacre 11 M€ pour densifier le maillage du réseau d'infrastructures cyclables sur son territoire.

Cette nouvelle offre repose sur la gestion d'un parc de vélos confiée à LiA. Les vélos seront mis gratuitement à disposition pour les vélos dits classiques. Les vélos pliants seront proposés à 10 €/mois et les vélos à assistance électrique à 20 €/mois. Une réduction de 25% sera proposée aux abonnés LiA pour favoriser l'intermodalité.

La gratuité des vélos classiques s'appliquera également pour les usages occasionnels, notamment pour les touristes et croisiéristes. Cette disposition, formidable outil d'attractivité, s'inscrit pleinement dans la politique forte de promotion touristique du territoire.

Si ces propositions recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération de la CODAH du 04 décembre 2007 relative à la tarification du réseau Bus Océane et notamment l'harmonisation de sa tarification sociale ;

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 30 décembre 2000, notamment son article L123 ;

VU le décret n°2008-1501 du 30 décembre 2008 relatif au remboursement des frais de transport des salariés ;

VU le décret du 3 mai 2016 relatif à la sureté et aux règles de conduite dans les transports publics;

CONSIDERANT que les autorités organisatrices de mobilité fixent librement les tarifs des réseaux de transport collectifs urbains ;

Son Bureau, réuni le 23 juin 2018, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'adopter** la grille tarifaire suivante pour le réseau LiA, applicable au 1^{er} août 2018, incluant les services Mobi'Fil et Fil'Bus ainsi que la ligne ferroviaire LER (Lézard'Express Régionale) et à l'intérieur du périmètre de transport urbain, dans les autocars de lignes régulières départementales (20 – 23 – 24).
- **D'adopter** l'arrêté tarifaire fixant les conditions d'utilisation des services proposés sur le réseau LiA au 1^{er} août 2018.

Titres « Tout public »

TITRES	TARIF 2018 (au 1^{er} août 2018)
Titre 1 heure rechargé	1,60 €
Titre 1 heure primo acquisition	1,80 €
10 Titres 1 Heure (hors MULTI)	13,00 €
10 Titres 1 Heure MULTI	13,50 €
Titre 1 voyage Funiculaire	0,50 €
Titre 10 Voyages Funiculaire	4,00 €
Titre Journée	4,20 €
Abonnement Mensuel	43,00 €
Abonnement Mensuel +	47,50 €
Abonnement Annuel	450,00 €

Titres « jeunes » ou « étudiants »

TITRES	TARIF 2018 (au 1^{er} août 2018)
Abonnement mensuel - 28 ans étudiant	25,00 €
Abonnement annuel - 28 ans étudiant	240,00 €
Abonnement mensuel Demi-tarif (accessible aux étudiants boursiers)	21,50 €
Abonnement annuel Demi-tarif (accessible aux étudiants boursiers)	225,00 €

Autres titres « tarifs réduits » ou spéciaux

TITRES	TARIF 2018 (au 1^{er} août 2018)
10 Titres 1 heure tarif réduit	8,40 €
Abonnement mensuel Solidaire	12,50 €
Abonnement mensuel Demi-tarif	21,50 €
Abonnement annuel Demi-tarif	225,00 €
Titre Groupe 1 AR pour 6 personnes	10,00 €
Titre Groupe 1 AR pour 12 personnes	15,00 €
Titre Groupe 1 AR pour 25 personnes	30,00 €
Titre Groupe 1 AR pour 33 personnes	40,00 €

Produits divers

Montant des amendes :

Montant de l'amende	Absence de titre valide	Absence de validation en correspondance	Abonnement non valide
si payée lors du contrôle	30€	6€	6€
si payée dans les 24h ouvrées	45€	6€	
Si payée sous 30 jours	60€	6€	
Entre 30 et 60 jours	90€		

Prix TTC des locations Vélos :

	Vélo standard	Vélo pliant	Vélo électrique
Location 1 journée	gratuit	8€	10€
Location vélo 1 mois	gratuit	10€	20€

Imputation Budgétaire

Exercice 2018

Budget annexe : Transports Publics

Services gestionnaires : D41CTP; D41LER; D41PMR

Nature 7061 : transports de voyageurs

Recettes estimées : 13 790 779 € (en euros 2016)